

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD5

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« régies par le »

les mots :

« relevant du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.